



PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 30 MAI 2017 A 19H30 Bâtiment Stella Helvetica

En présence de quarante-sept citoyens, le président Thurre ouvre cette assemblée primaire légalement convoquée par affichage au pilier public, internet, tout-ménage et SMS commune.

Il adresse ses salutations d'usages et rappelle l'ordre du jour. Il rappelle également que l'assemblée primaire représente le législatif communal et qu'elle est souveraine quant aux décisions à prendre.

Il excuse l'absence d'Alba Mesot, Joël Mesot, Hermann Nickel, Alain Bender, Éric Thurre, Nicolas Luisier, Rita Gay, Geneviève Cheseaux, Joaquim Mariétan, André Roduit et Sylviane Vanderlinden.

MM Willy Bovay et Pierre-André Roduit sont désignés scrutateur.

1. Protocole de la dernière assemblée Primaire

Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 février 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le président Thurre profite de ce point de l'ordre du jour pour informer l'assemblée que

- le concept de communication de la municipalité est toujours en revu,
- le règlement communal du cimetière a été homologué par le Conseil d'Etat,
- la validation des statuts de l'association du cycle d'orientation des deux rives sont toujours en cours d'homologation
- les séances de cadre de la commune sont désormais bimensuelles.

2. Comptes 2016 de la municipalité

Lecture et commentaires

Le président Thurre commente les comptes 2016 de la municipalité qui ont été approuvés par le conseil municipal en séance du 2 mai 2017.

La parole est passée à chaque membre du conseil municipal qui, tour à tour, présente et commente une facture en lien avec un de leurs dicastères.

Les comptes présentent les chiffres suivants : Une marge d'autofinancement de Fr. 2'213'934.20, un bénéfice de Fr. 9'253.20, des investissements nets de Fr. 4'936'979.25 et un capital de Fr. 5'277'000.77.

Rapport du réviseur des comptes

M. Philippe Dini de la fiduciaire Dini et Chappot SA lit les conclusions de leur rapport de révision qui recommandent d'approuver les comptes.

Approbation

L'assemblée primaire approuve les comptes 2016 de la municipalité à l'unanimité. Et le président Thurre la remercie pour la confiance témoignée.



3. Règlement communal sur la gestion des déchets

Le président Thurre expose à l'assemblée primaire la nécessité d'introduire, simultanément à l'ensemble des communes du Valais Romand, la taxe au sac. Ce projet est piloté par l'Antenne Région Valais et répond aux exigences tant fédérales que cantonales.

Pour que cette nouvelle pratique soit applicable, un règlement adéquat est obligatoire et celui présenté a été approuvé par le conseil municipal en séance du 8 mai 2017. Ce projet de règlement a également été soumis au service de l'environnement de l'Etat du Valais et les différentes remarques ont été intégrées au document proposé à approbation.

Puis le président Thurre répond aux questions des citoyens. Ces derniers acceptent d'approuver ce règlement de manière globale.

Approbation

L'assemblée primaire décide à l'unanimité d'approuver le règlement sur la gestion des déchets. Celui-ci sera présenté au Conseil d'Etat pour homologation.

4. Divers

M. Pierre-André Roduit, suite à la cessation du service de patrouilleurs par les écoliers, demande qu'elle est la position du conseil municipal en la matière. Le conseiller Joël Roduit, en charge de la sécurité, répond que les dispositions nécessaires ont été prises dès l'annonce par la police cantonale de l'arrêt de cette activité. Une solution sera sur pied pour la rentrée scolaire d'août 2017.

M. Pierre-André Roduit demande ce qu'il en est du Tour d'Horizon communal. Il lui est répondu que ce canal d'information est en révision. La partie « école » qui était intégrée à ce document peut être publiée de manière séparée.

M. Jean-Michel Grobéty demande s'il est possible de réintroduire la collecte des sapins de Noël. Il lui est répondu que cette possibilité sera analysée.

M. Fernand Roduit demande ou en est le projet de salle multifonction. Le président Thurre lui répond que cet objet est une préoccupation du conseil qui est en cours d'analyse. A ce stade des réflexions globale, il est trop tôt pour une communication plus avancée.

Le président Thurre profite de ces divers pour informer que :

- Suite à divers articles de presse la Poste a été contactée quant à l'avenir de l'office de Saillon et a répondu qu'elle s'adresse aux communes concernées individuellement.
- Suite à des demandes, le rétablissement de la ligne postale Saillon-Riddes semble compromis pour des questions de cadences entre les gares de Sion et Martigny.
- Quelques détails restent à régler afin de pouvoir établir les décomptes définitifs de l'appel à contribution pour l'aménagement des routes de plaine.
- Les rumeurs de fusion avec les communes voisines ne sont pas fondées mais découlent d'un travail de diplôme effectué par le secrétaire municipal de la commune de Riddes.
- Des procédures sont effectivement en cours envers certains citoyens et ceci afin de garantir une égalité de traitement envers chacun.

Commune de

Saillon



Le président Thurre clôt cette assemblée en exprimant ses remerciements à ses collègues du conseil ainsi qu'à l'équipe communale pour le travail effectué dans le respect des citoyens.

L'assemblée est levée à 21h30 et est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Certifié exact

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc